

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.168

**Réseau
électronique de
télécommunication
à haut-débit :
subvention d'
équipement
informatique
Espace Public
Numérique (EPN)
du Centre Socio-
Cultuel Louis
Aragon à
ANGOULEME**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Didier LOUIS,

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT-DEBIT : SUBVENTION D' EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN) DU CENTRE SOCIO-CULTUREL LOUIS ARAGON A ANGOULEME

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de technologies de l'information et des communications, la ComAGA a souhaité mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques. Par une délibération n°192 du 30 septembre 2004, le conseil communautaire a concrétisé une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

En effet, nombre d'espaces publics numériques existent aujourd'hui sans que leurs usages n'aient été optimisés au service d'une population la plus large possible. Ce projet s'inscrit prioritairement en direction des publics en difficulté afin de leur proposer l'environnement à la fois attractif et utile d'espaces publics, dans une démarche visant au désenclavement géographique et à celui des problématiques personnelles et à la socialisation. Il consiste à offrir un contenu pédagogique partagé pour l'utilisation d'espaces publics numériques ou espaces d'accès à Internet, existants ou à créer, dans l'agglomération du Grand Angoulême. Il se fonde sur un engagement partenarial autour d'un «projet éducatif» commun des acteurs locaux ouverts à la mutualisation des moyens pour une approche transversale et interactive des services. Le partenariat envisagé mobiliserait un ensemble d'acteurs du territoire : collectivités, structures privées et associatives. A terme, ce projet vise à pérenniser les usages des espaces numériques autour de projets pédagogiques partagés sur l'ensemble du territoire.

Le quartier de Ma Campagne, comptant 6 750 habitants, est riche de sa diversité sociale et culturelle. Le quartier de Ma Campagne fait l'objet d'un classement en zone urbaine sensible.

Le projet du Centre Socio-Culturel et sportif MJC Louis Aragon s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la ComAGA.

Il est rappelé que ne peuvent prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Monsieur ELIE ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la Charte « Espace Public Numérique » ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'investissement au « **Centre Socio-Culturel et Sportif MJC Louis Aragon Angoulême**» d'un montant de **8 000 €**.

D'IMPUTER la dépense au budget principal– Article 2042 – rubrique 023 et de l'amortir sur 5 ans.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2006	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2006